



FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL PORTLAND
(AUPARAVANT COPERNICAN INTERNATIONAL PREMIUM DIVIDEND FUND)
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014
30 SEPTEMBRE 2014

Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du fonds d'investissement, de son dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur son portefeuille, en appelant au 1 888 710-4242, en nous écrivant à Conseils en placements Portland Inc., 1375, Kerns Road, Suite 100, Burlington, Ontario, Canada L7P 4V7, ou en visitant notre site Web à www.portlandic.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés et approuvés par Conseils en placements Portland Inc., gestionnaire et fiduciaire (le « gestionnaire ») du Fonds de dividendes mondial Portland (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable des informations et des représentations contenues dans ces états financiers. Le conseil d'administration du gestionnaire a la responsabilité d'examiner et d'approuver ces états financiers.

Le gestionnaire utilise des procédures appropriées pour s'assurer que l'information financière présentée est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants basés sur des estimations et le jugement. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire estime être appropriées pour le Fonds figurent à la note 3.

"Michael Lee-Chin"

**Michael Lee-Chin,
administrateur
15 décembre 2014**

"Robert Almeida"

**Robert Almeida,
administrateur
15 décembre 2014**

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de :

Fonds de dividendes mondial Portland (le « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière au 30 septembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013, les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 1er janvier 2014 au 30 septembre 2014 et l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 septembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2014 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le 15 décembre 2014

États de la situation financière

	30 septembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Actifs			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents	556 722 \$	635 835 \$	29 393 \$
Comptes sur marge (note 11)	7 007	34 173	9 357
Souscriptions à recevoir	55 030	-	-
Montant à recevoir pour les placements vendus	85 402	264 776	-
Intérêts à recevoir	800	-	-
Dividendes à recevoir	22 370	23 889	22 798
Placements (note 5)	10 908 961	22 298 634	17 920 729
Placements cédés en garantie (notes 5 et 11)	139 418	2 479 069	2 982 510
Actifs dérivés	29 265	-	-
	11 804 975	25 736 376	20 964 787
Passifs			
Passif courant			
Prêts sur marge et emprunts (note 11)	-	1 104 868	1 357 633
Frais de gestion à payer	-	22 914	-
Frais de service à payer	-	4 954	-
Charges à payer	-	9 290	-
Rachats à payer	74 170	-	-
Achats de placements à payer	214 178	717 590	-
Distributions à payer	1 916	185 950	186 692
Passifs dérivés	42 509	232 220	118 274
	332 773	2 277 786	1 662 599
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 472 202 \$	23 458 590 \$	19 302 188 \$
Parts de fiducie			
Série A	113 676	-	-
Série A2 (note 1b))	9 454 714	-	-
Série F	1 903 812	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 472 202 \$	23 458 590 \$	19 302 188 \$
Nombre de parts en circulation (note 6)			
Parts de fiducie	-	3 719 005	3 733 841
Série A	11 712	-	-
Série A2 (note 1b))	973 880	-	-
Série F	195 275	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	6,31	5,17
Parts de fiducie	-	6,31	5,17
Série A	9,71	-	-
Série A2 (note 1b))	9,71	-	-
Série F	9,75	-	-

Approuvé au nom du fiduciaire, Conseils en placements Portland Inc.

“Michael Lee-Chin”

Administrateur

“Robert Almeida”

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global

Périodes closes les	30 septembre 2014*	31 décembre 2013 **
Revenus		
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés		
Dividendes	465 427 \$	842 227 \$
Intérêts à distribuer	14 850	-
Gain (perte) net réalisé sur les placements et les options	4 484 726	487 899
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(692 417)	(733 381)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	(3 722 024)	5 344 576
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés	550 562	5 941 321
Autres revenus		
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(54 196)	(90 569)
Total des revenus (montant net)	496 366	5 850 752
Charges		
Frais de gestion (note 8)	153 639	431 715
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	77 832	131 379
Honoraires d'audit	22 687	26 466
Droits de garde	8 356	8 927
Frais juridiques	7 034	4 208
Frais de service	35 409	92 441
Frais du comité d'examen indépendant	3 817	4 101
Charge d'intérêts (note 11)	4 216	20 145
Retenues d'impôt	49 218	112 579
Coûts de transactions	29 244	24 638
Total des frais d'exploitation	391 452	856 599
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	104 914 \$	4 994 153 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Parts de fiducie	-	4 994 153
Série A	(273)	-
Série A2 (note 1b))	112 822	-
Série F	(7 635)	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de fiducie	-	1,34
Série A	(0,04)	-
Série A2 (note 1b))	0,07	-
Série F	(0,07)	-

*Du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2014**Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Périodes closes les	30 septembre 2014*	31 décembre 2013**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		
Parts de fiducie	23 458 590 \$	19 302 188 \$
Série A	-	-
Série A2 (note 1b))	-	-
Série F	-	-
	<u>23 458 590</u>	<u>19 302 188</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts		
Parts de fiducie	-	4 994 153
Série A	(273)	-
Série A2 (note 1b))	112 822	-
Série F	(7 635)	-
	<u>104 914</u>	<u>4 994 153</u>
Distributions aux porteurs de parts		
Remboursement de capital		
Parts de fiducie	-	(746 026)
Série A	(1 496)	-
Série A2	(404 828)	-
Série F	(22 079)	-
	<u>(428 403)</u>	<u>(746 026)</u>
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	114 652	-
Série A2	348 634	-
Série F	1 921 538	-
	<u>2 384 824</u>	<u>-</u>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		
Série A	793	-
Série A2	212 880	-
Série F	21 988	-
	<u>235 661</u>	<u>-</u>
Rachats de parts rachetables		
Parts de fiducie	(11 421 183)	(91 725)
Série A	-	-
Série A2	(2 852 201)	-
Série F	(10 000)	-
	<u>(14 283 384)</u>	<u>(91 725)</u>
Conversion de parts de fiducie (note 1b))		
Parts de fiducie	(12 037 407)	-
Série A2	12 037 407	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	<u>(11 662 899)</u>	<u>(91 725)</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		
Parts de fiducie	-	23 458 590
Série A	113 676	-
Série A2 (note 1b))	9 454 714	-
Série F	1 903 812	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	<u>11 472 202 \$</u>	<u>23 458 590 \$</u>

*Du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2014**Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Tableaux des flux de trésorerie

Périodes closes les	30 septembre 2014*	31 décembre 2013**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	104 914 \$	4 994 153 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte net réalisé sur les placements et les options	(4 484 726)	245 482
(Gain) perte net réalisé sur les contrats de change à terme	692 417	-
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	3 722 024	(5 344 576)
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	54 196	90 569
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(800)	-
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	1 519	(1 091)
Augmentation (diminution) des autres montants et charges à payer	(37 158)	37 158
Achat de placements	(6 222 847)	(4 445 715)
Produit de la vente de placements	19 479 442	6 237 105
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	13 308 981	1 813 085
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts, déduction faite des distributions réinvesties	(376 776)	(746 768)
Variation des prêts et emprunts sur marge, montant net	(1 104 868)	(252 765)
Variation de la marge de trésorerie	27 166	(24 816)
Produit de l'émission de parts rachetables	2 329 794	-
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(14 209 214)	(91 725)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(13 333 898)	(1 116 074)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	(24 917)	697 011
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(54 196)	(90 569)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	635 835	29 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	556 722 \$	635 835 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Encaisse	356 840	635 835
Placements à court terme	199 882	-
	556 722	635 835
Activités d'exploitation		
Intérêts reçus, nets des retenues d'impôts	14 050	-
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	417 728	728 557
Impôts sur le résultat payés	-	-
Activités de financement		
Intérêts versés	4 216	20 145

*Du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2014**Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Inventaire du portefeuille

au 30 septembre 2014

Nombre d'actions ou de parts	Titres	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
ACTIONS				
Australie				
18 000	Arcor Limited	190 340 \$	199 716 \$	1,7 %
240 000	AusNet Services	227 830	320 815	2,8 %
25 000	GrainCorp Limited	197 888	209 323	1,8 %
7 000	WorleyParsons Limited	107 765	105 156	0,9 %
		723 823	835 010	7,2 %
Bermudes				
2 000	Jardine Matheson Holdings Limited	131 688	133 713	1,2 %
Canada				
14 500	Canfor Corporation	352 430	363 660	3,2 %
5 000	Pacific Rubiales Energy Corporation	86 652	93 900	0,8 %
2 478	Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP – série O	123 920	131 953	1,2 %
1 032	Portland Private Income Fund – série O	51 473	51 452	0,4 %
		614 475	640 965	5,6 %
France				
6 000	BNP Paribas SA	478 665	446 137	3,9 %
4 000	Total SA, CAAE	230 334	289 189	2,5 %
		708 999	735 326	6,4 %
Allemagne				
6 000	GEA Group AG	146 058	293 447	2,6 %
3 000	Rheinmetall AG	199 258	161 822	1,4 %
		345 316	455 269	4,0 %
Grande-Bretagne				
32 000	Barclays PLC, CAAE	851 276	531 622	4,6 %
5 800	BHP Billiton PLC, CAAE	359 513	361 288	3,1 %
6 500	Enscoc PLC, cat. A	344 796	301 208	2,6 %
30 000	Foxtons Group PLC	121 639	117 324	1,0 %
9 000	HSBC Holdings PLC, CAAE	539 003	513 674	4,5 %
6 000	Johnson Matthey PLC	224 567	218 575	2,8 %
20 000	Kingfisher PLC	119 214	117 833	1,0 %
19 000	National Grid PLC	191 172	306 898	2,7 %
22 000	Pearson PLC	446 970	496 217	4,3 %
14 000	Prudential PLC	174 367	350 408	3,1 %
150 000	Rentokil Initial PLC	342 419	321 413	2,8 %
2 000	Royal Dutch Shell PLC, cat. A, CAAE	132 580	170 799	1,5 %
65 000	Serco Group PLC	498 396	338 266	2,9 %
4 000	SSE PLC	102 409	112 558	1,0 %
45 000	Tesco PLC	300 347	152 412	1,3 %
		4 748 668	4 510 495	39,2 %
Hong Kong				
22 000	Hutchison Whampoa Limited	182 356	298 764	2,6 %
Japon				
5 000	Seven & i Holdings Company Limited	147 226	217 420	1,9 %
1 800	Toyota Motor Corporation, CAAE	157 063	237 312	2,1 %
		304 289	454 732	4,0 %
Corée				
2 800	Posco, CAAE	213 870	238 395	2,1 %
160	Samsung Electronics Company Limited	227 041	200 974	1,8 %
		440 911	439 369	3,9 %
Suisse				
15 000	ABB Limited, CAAE	291 021	377 078	3,3 %
4 200	Nestle SA	248 731	346 331	3,0 %
1 500	Novartis AG, CAAE	86 600	158 386	1,4 %
700	Roche Holding AG	130 594	232 613	2,0 %
5 000	Syngenta AG, CAAE	281 633	355 428	3,1 %
		1 038 579	1 469 836	12,8 %
États-Unis				
8 000	Alcentra Capital Corporation	113 529	119 175	1,0 %
20 000	Ares Capital Corporation	365 689	362 551	3,2 %
3 000	Deere & Company	289 262	275 918	2,4 %
3 000	JPMorgan Chase & Company	175 941	202 724	1,8 %
1 250	Mondelez International Inc.	49 304	48 046	0,4 %
1 000	Walgreen Company	66 095	66 486	0,6 %
		1 059 820	1 074 900	9,4 %
	Total du portefeuille de placements	10 298 924	11 048 379	96,3 %

Inventaire du portefeuille (suite)

au 30 septembre 2014

Nombre d'actions ou de parts	Titres	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
DÉRIVÉS - OPTIONS VENDUES				
Options d'achat vendues¹				
Grande-Bretagne				
USD (5)	BHP Billiton PLC, CAAE, décembre 2014 à 70,00 USD	(671)	(196)	-
GBP (4) ²	National Grid PLC, décembre 2014 à 9,20 GBP	(814)	(600)	-
GBP (2) ²	Prudential PLC, décembre 2014 à 15,00 GBP	(1 021)	(418)	-
		(2 506)	(1 214)	-
Japon				
USD (5)	Toyota Motor Corporation, CAAE, octobre 2014 à 125,00 USD	(576)	(39)	-
USD (5)	Toyota Motor Corporation, CAAE, octobre 2014 à 130,00 USD	(290)	(31)	-
		(866)	(70)	-
Corée				
USD (5)	Posco, CAAE, novembre 2014 à 85,00 USD	(478)	(267)	-
USD (5)	Posco, CAAE, novembre 2014 à 90,00 USD	(539)	(112)	-
		(1 017)	(379)	-
Suisse				
USD (5)	Syngenta AG, CAAE, décembre 2014 à 85,00 USD	(319)	(168)	-
	Total des options d'achat vendues	(4 708)	(1 831)	-
Options de vente vendues				
Canada				
CAD (20)	Canfor Corporation, octobre 2014 à 21,00 CAD	(1 330)	(100)	-
CAD (40)	Pacific Rubiales Energy Corporation, octobre 2014 à 16,00 CAD	(1 660)	(400)	-
CAD (40)	Pacific Rubiales Energy Corporation, octobre 2014 à 17,00 CAD	(1 660)	(800)	-
CAD (20)	Pacific Rubiales Energy Corporation, novembre 2014 à 16,00 CAD	(780)	(750)	-
		(5 430)	(2 050)	-
Grande-Bretagne				
GBP (10) ²	Kingfisher PLC, novembre 2014 à 2,80 GBP	(710)	(46)	-
USD (40)	Royal Bank of Scotland Group PLC, CAAE, novembre 2014 à 10,00 USD	(831)	(785)	-
GBP (10) ²	Tesco PLC, novembre 2014 à 1,70 GBP	(711)	(1 137)	-
		(2 252)	(1 968)	-
Panama				
USD (4)	Copa Holdings SA, cat. A, novembre 2014 à 120,00 USD	(1 357)	(6 394)	(0,1 %)
Suisse				
USD (10)	Syngenta AG, CAAE, décembre 2014 à 65,00 USD	(920)	(2 917)	-
États-Unis				
USD (8)	Deere & Company, novembre 2014 à 77,50 USD	(476)	(539)	-
USD (10)	Mondelez International Inc., novembre 2014 à 32,00 USD	(337)	(348)	-
USD (10)	Mondelez International Inc., novembre 2014 à 33,00 USD	(389)	(561)	-
USD (15)	Mondelez International Inc., décembre 2014 à 31,00 USD	(437)	(454)	-
USD (10)	Walgreen Company, novembre 2014 à 55,00 USD	(701)	(617)	-
		(2 340)	(2 519)	-
	Total des options de vente vendues	(12 299)	(15 848)	(0,1 %)
	Total des options vendues	(17 007)	(17 679)	(0,1 %)
CONTRATS DE CHANGE À TERME (Annexe 1a)				
	Total du gain latent sur les contrats de change à terme	-	29 265	0,2 %
	Total de la perte latente sur les contrats de change à terme	-	(24 830)	(0,2 %)
		-	4 435	-
	Placements, montant net	10 281 917	11 035 135	96,2 %
	Coûts de transactions	(14 590)	-	-
		10 267 327	11 035 135	96,2 %
	Autres actifs moins les passifs		437 067	3,8 %
	TOTAL DE L'ACTIF NET		11 472 202 \$	100,0 %

¹ Les options visent 100 actions, sauf indication contraire.² Cette option vise 1 000 actions.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

au 30 septembre 2014

Annexe 1a

Prix du contrat	Date de règlement	Devise achetée		Valeur au 30 septembre 2014 (\$)	Devise vendue		Valeur au 30 septembre 2014 (\$)	Gain (perte) latent (\$)
		Devise	Montant (\$)		Devise	Montant (\$)		
1,00124	8 oct. 2014	Dollar canadien	848 948	848 948	Dollar australien	850 000	832 061	16 887
95,04500	8 oct. 2014	Dollar canadien	231 469	231 469	Yen japonais	22 000 000	224 942	6 527
0,83781	8 oct. 2014	Dollar canadien	358 079	358 079	Franc suisse	300 000	352 228	5 851
							Gain latent	29 265
0,70571	17 déc. 2014	Dollar canadien	956 489	956 489	Euro	675 000	957 977	(1 488)
0,91083	17 déc. 2014	Dollar canadien	988 110	988 110	Dollar américain	900 000	1 011 452	(23 342)
							Perte latente	(24 830)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(a) COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Deux banques à charte canadiennes, avec lesquelles le Fonds a conclu diverses conventions-cadres de compensation et des accords similaires, sont des contreparties aux contrats de change à terme du Fonds. Par conséquent, en cas de défaillance des contreparties, le Fonds peut compenser les actifs détenus en diminution des passifs qu'il doit à ces contreparties. Ainsi, les contrats en vigueur aux termes des accords conclus ont été compensés et sont présentés sous forme de montants nets dans les états de la situation financière du Fonds. Aucune garantie n'est liée à ces accords.

Au 30 septembre 2014, il n'y a eu aucune compensation de contrats de change à terme, car les contrats de change à terme ayant généré un gain latent n'avaient pas la même contrepartie que ceux ayant généré une perte latente.

Les tableaux qui suivent présentent le montant brut des actifs et des passifs financiers comptabilisés du Fonds compensés aux termes des conventions-cadres de compensation et des accords similaires au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

	Contrepartie 1 (en \$)	Contrepartie 2 (en \$)	Total (\$)
31 décembre 2013			
Actifs dérivés compensés	7 890	51 917	59 807
Passifs dérivés compensés	(19 276)	(248 777)	(268 053)
Total	(11 386)	(196 860)	(208 246)
1^{er} janvier 2013			
Actifs dérivés compensés	68 403	-	68 403
Passifs dérivés compensés	(175 336)	-	(175 336)
Total	(106 933)	-	(106 933)

b) INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS PAR CATÉGORIE

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 30 septembre 2014.

Actifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (en \$)	Actifs financiers au coût amorti (\$)	Total (en \$)
Trésorerie et équivalents	-	-	-	556 722	556 722
Comptes sur marge	-	-	-	7 007	7 007
Souscriptions à recevoir	-	-	-	55 030	55 030
Montant à recevoir pour les placements vendus	-	-	-	85 402	85 402
Intérêts à recevoir	-	-	-	800	800
Dividendes à recevoir	-	-	-	22 370	22 370
Placements	-	10 908 961	10 908 961	-	10 908 961
Placements cédés en garantie	-	139 418	139 418	-	139 418
Actifs dérivés	29 265	-	29 265	-	29 265
Total	29 265	11 048 379	11 077 644	727 331	11 804 975

Passifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Passifs financiers au coût amorti (\$)	Total (en \$)
Rachats à payer	-	-	-	74 170	74 170
Achats de placements à payer	-	-	-	214 178	214 178
Distributions à payer	-	-	-	1 916	1 916
Passifs dérivés	42 509	-	42 509	-	42 509
Total	42 509	-	42 509	290 264	332 773

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013.

Actifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Actifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Trésorerie et équivalents	-	-	-	635 835	635 835
Comptes sur marge	-	-	-	34 173	34 173
Montant à recevoir pour les placements vendus	-	-	-	264 776	264 776
Dividendes à recevoir	-	-	-	23 889	23 889
Placements	-	22 298 634	22 298 634	-	22 298 634
Placements cédés en garantie	-	2 479 069	2 479 069	-	2 479 069
Total	-	24 777 703	24 777 703	958 673	25 736 376

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Passifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN		Total (\$)	Passifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Prêts sur marge et emprunts	-	-	-	-	1 104 868	1 104 868
Frais de gestion à payer	-	-	-	-	22 914	22 914
Frais de service à payer	-	-	-	-	4 954	4 954
Charges à payer	-	-	-	-	9 290	9 290
Achats de placements à payer	-	-	-	-	717 590	717 590
Distributions à payer	-	-	-	-	185 950	185 950
Passifs dérivés	232 220	-	-	232 220	-	232 220
Total	232 220	-	-	232 220	2 045 566	2 277 786

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013.

Actifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN		Total (\$)	Actifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Trésorerie et équivalents	-	-	-	-	29 393	29 393
Comptes sur marge	-	-	-	-	9 357	9 357
Dividendes à recevoir	-	-	-	-	22 798	22 798
Placements	-	17 920 729	-	17 920 729	-	17 920 729
Placements cédés en garantie	-	2 982 510	-	2 982 510	-	2 982 510
Total	-	20 903 239	-	20 903 239	61 548	20 964 787

Passifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN		Total (\$)	Passifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Prêts sur marge et emprunts	-	-	-	-	1 357 633	1 357 633
Distributions à payer	-	-	-	-	186 692	186 692
Passifs dérivés	118 274	-	-	118 274	-	118 274
Total	118 274	-	-	118 274	1 544 325	1 662 599

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 et l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Catégorie	Gains (pertes) nets (\$)	
	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN :		
Détenus à des fins de transaction	(479 736)	(834 694)
Initialement désignés	955 535	6 673 159
Total	475 799	5 838 465
Passifs financiers à la JVRN :		
Détenus à des fins de transaction	74 763	102 856
Total	550 562	5 941 321

(c) GESTION DES RISQUES

Risque de prix

Voir la note 5 pour une définition du risque de prix. Le gestionnaire atténue ce risque par une diversification des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Le Fonds ne peut investir dans un titre plus de 10 % de sa valeur liquidative au moment de l'acquisition.

Au 30 septembre 2014, si le prix des placements détenus par le Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué de 551 535 \$ (1 237 686 \$ au 31 décembre 2013 et 1 044 595 \$ au 1^{er} janvier 2013). Les résultats réels peuvent être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Risque de concentration

Les tableaux qui suivent présentent l'exposition du Fonds en pourcentage de son actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par région géographique et par secteur au 30 septembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013.

Par région	30 septembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Grande-Bretagne	39,2 %	30,1 %	36,0 %
Suisse	12,8 %	26,4 %	24,3 %
États-Unis	9,4 %	0,0 %	0,0 %
Australie	7,2 %	8,4 %	8,2 %
France	6,4 %	13,6 %	15,5 %
Canada	5,6 %	2,8 %	0,0 %
Japon	4,0 %	4,0 %	3,0 %
Allemagne	4,0 %	10,5 %	8,2 %
Corée du Sud	3,9 %	0,9 %	3,1 %
Hong Kong	2,6 %	4,9 %	4,8 %
Bermudes	1,2 %	0,0 %	0,0 %
Espagne	0,0 %	0,9 %	0,9 %
Panama	-0,1 %	1,8 %	2,3 %
Suède	0,0 %	1,2 %	0,0 %
Pays-Bas	0,0 %	0,0 %	2,0 %
Contrats à terme de gré à gré	0,1 %	-0,9 %	0,0 %
Trésorerie et autres actifs	3,7 %	-4,6 %	-8,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Par secteur	30 septembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Services financiers	24,0 %	23,7 %	27,7 %
Industries	19,2 %	17,6 %	16,1 %
Matières premières	16,0 %	12,2 %	13,2 %
Biens de consommation de base	9,0 %	12,2 %	8,4 %
Énergie	8,3 %	8,6 %	9,8 %
Services publics	7,6 %	7,8 %	7,2 %
Biens de consommation discrétionnaire	7,4 %	4,4 %	4,3 %
Soins de santé	3,4 %	13,3 %	12,1 %
Technologies de l'information	1,8 %	0,0 %	0,0 %
Aérospatiale et défense	0,0 %	0,0 %	0,8 %
Services de télécommunications	0,0 %	5,7 %	8,7 %
Contrats à terme de gré à gré	0,1 %	-0,9 %	0,0 %
Position vendeur – dérivés	-0,1 %	0,0 %	0,0 %
Trésorerie et autres actifs	3,3 %	-4,6 %	-8,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Risque de change

Comme le Fonds investit dans des titres libellés en devises, les fluctuations des devises par rapport au dollar canadien ont une incidence sur l'actif net et les flux de trésorerie du Fonds lorsqu'ils sont évalués en dollars canadiens, dans la mesure où ils ne font pas l'objet d'une couverture complète.

Le recours à des stratégies d'atténuation du risque de change, comme les contrats de change à terme, expose le Fonds à des risques particuliers, notamment la défaillance de la contrepartie à ces contrats, l'absence de liquidité et – si l'évaluation que fait le gestionnaire de l'évolution des marchés est incorrecte – la possibilité que ces stratégies entraînent des pertes plus importantes que si elles n'avaient pas été utilisées. Les contrats de change à terme peuvent limiter ou réduire le rendement total du Fonds si les attentes du gestionnaire à l'égard des événements futurs ou de l'évolution du marché sont erronées. En outre, dans certaines circonstances, les coûts associés aux contrats de change à terme peuvent excéder leurs bénéfices.

Le gestionnaire peut, à l'occasion et à son gré, conclure des contrats de change à terme visant à couvrir (directement ou indirectement) en dollars canadiens tout ou partie de la valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien et détenus par le Fonds ou de la valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien et détenus par les émetteurs des titres composant le portefeuille du Fonds. Les montants des contrats de change à terme sont basés sur la monnaie de négociation des placements du Fonds et sur une évaluation de la monnaie à laquelle sont exposées les transactions du Fonds. Dans les faits, l'exposition réelle au risque de change peut être différente de ce qui relève de la couverture, et l'écart peut être important.

Le tableau suivant présente les monnaies étrangères auxquelles le Fonds était exposé de façon importante au 30 septembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, en dollars canadiens, net du notionnel des contrats de change à terme. Il indique également l'effet potentiel, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport à chacune des monnaies étrangères présentées, toutes les autres variables restant constantes.

30 septembre 2014

	Exposition			Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)
Dollar américain	(998 581)	4 729 566	3 730 985	(49 929)	236 478	186 549
Livre sterling	15 160	2 629 702	2 644 862	758	131 485	132 243
Franc suisse	(342 703)	578 944	236 241	(17 135)	28 947	11 812
Dollar de Hong Kong	–	298 764	298 764	–	14 938	14 938
Won sud-coréen	–	200 974	200 974	–	10 049	10 049
Dollar australien	(827 919)	835 009	7 090	(41 396)	41 750	355
Couronne suédoise	78	–	78	4	–	4
Euro	(948 842)	901 406	(47 436)	(47 442)	45 070	(2 372)
Yen japonais	(224 942)	217 420	(7 522)	(11 247)	10 871	(376)
Total	(3 327 749)	10 391 785	7 064 036	(166 387)	519 588	353 202
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-29,0 %	90,6 %	61,6 %	-1,4 %	4,5 %	3,1 %

31 décembre 2013

	Exposition			Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)
Dollar américain	(4 104 394)	9 099 072	4 994 678	(205 220)	454 954	249 734
Livre sterling	(1 626 639)	4 230 570	2 603 931	(81 332)	211 529	130 197
Franc suisse	(2 624 209)	3 874 048	1 249 839	(131 210)	193 702	62 492
Dollar de Hong Kong	–	1 156 336	1 156 336	–	57 817	57 817
Dollar australien	(1 184 539)	1 962 741	778 202	(59 227)	98 137	38 910
Couronne suédoise	(165 493)	286 639	121 146	(8 275)	14 332	6 057
Euro	(3 928 788)	3 770 704	(158 084)	(196 439)	188 535	(7 904)
Yen japonais	(455 040)	253 337	(201 703)	(22 752)	12 667	(10 085)
Total	(14 089 102)	24 633 447	10 544 345	(704 455)	1 231 673	527 218
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-60,1 %	105,0 %	44,9 %	-3,0 %	5,3 %	2,2 %

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1^{er} janvier 2013

	Exposition			Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)
Dollar américain	(4 916 436)	8 713 192	3 796 756	(245 822)	435 660	189 838
Livre sterling	(1 834 971)	3 982 133	2 147 162	(91 749)	199 107	107 358
Franc suisse	(1 300 600)	2 603 343	1 302 743	(65 030)	130 167	65 137
Dollar de Hong Kong	–	933 881	933 881	–	46 694	46 694
Dollar australien	(1 085 608)	1 564 407	478 799	(54 280)	78 220	23 940
Rand sud-africain	(82 040)	–	(82 040)	(4 102)	–	(4 102)
Euro	(3 132 076)	2 876 096	(255 980)	(156 604)	143 805	(12 799)
Yen japonais	(574 000)	209 828	(364 172)	(28 700)	10 491	(18 209)
Total	(12 925 731)	20 882 880	7 957 149	(646 287)	1 044 144	397 857
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-67,0 %	108,2 %	41,2 %	-3,3 %	5,4 %	2,1 %

Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2014, le Fonds n'était pas directement exposé à un important risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds était exposé au risque de taux d'intérêt lié au solde de ses prêts sur marge. Les soldes respectifs des prêts sur marge de 1 104 868 \$ et de 1 357 633 \$ au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 étaient remboursables à vue. Ces prêts sur marge étaient assortis d'un taux d'intérêt variable, comme il est décrit à la note 11.

Si les taux d'intérêt avaient doublé en 2013 et en 2012, la charge d'intérêts aurait été plus élevée et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période aurait été respectivement inférieur de 20 145 \$ et de 10 315 \$ au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit du Fonds provient principalement de ses placements dans des contrats de change à terme. Le risque de crédit maximal lié à ces contrats correspond à la juste valeur des contrats de change à terme susceptibles de réaliser un gain net à la date de clôture.

Au 30 septembre 2014, le Fonds avait un gain net latent de 29 265 \$ sur les contrats de change à terme conclus avec une contrepartie. La contrepartie avait une notation à long terme de A de Standard & Poor's, ce qui dépasse le minimum requis dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les contrats de change à terme avec toutes les contreparties avaient une perte nette latente. Il n'existait donc pas de risque de crédit lié à ces contrats.

Le Fonds limite son exposition aux pertes sur les contrats de change en concluant des conventions de compensation avec les contreparties à ces contrats de change à terme, de façon à ce que tout gain (montants payables au Fonds) sur un contrat puisse servir à compenser toute perte (montants payables à la contrepartie) en cas de défaillance de la contrepartie.

Le solde de trésorerie du Fonds est tenu dans des institutions financières ayant une notation d'A+. Par conséquent, le risque de crédit est minime.

Risque de liquidité

Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison de ses obligations par rapport aux parts rachetables émises, aux options de vente vendues, aux frais et charges courus, aux achats de titres à payer, aux distributions à payer et aux emprunts.

Le risque de liquidité lié aux parts rachetables émises est géré au moyen d'un portefeuille diversifié au sein duquel les placements illiquides ne représentent pas plus de 10 % de l'actif net. Le Fonds peut également contracter des emprunts le temps de financer les rachats.

Au 30 septembre 2014, le Fonds n'avait aucun emprunt. Conformément au Règlement 81-102, le Fonds peut dans certaines circonstances précises contracter des emprunts correspondant au plus à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats de parts ou régler des transactions.

Avant le 23 mai 2014, lorsqu'il était un fonds d'investissement à capital fixe (note 1 b)), le Fonds était autorisé à emprunter un montant ne dépassant pas 15 % de son actif total, compte tenu de ce montant (note 11). Au 31 décembre 2013, le montant emprunté s'élevait à 1 104 868 \$ (1 357 633 \$ au 1^{er} janvier 2013) et représentait 4,3 % du total de l'actif (6,5 % du total de l'actif au 1^{er} janvier 2013). Les emprunts étaient remboursables à vue et couverts par des garanties auprès des courtiers qui les ont consentis. Le Fonds était en mesure de vendre des titres négociables pour rembourser ces emprunts.

Le Fonds vend les options de vente garanties par de la trésorerie selon son objectif et sa stratégie de placement. La valeur des titres ou de la trésorerie nécessaires pour satisfaire à l'obligation liée aux options vendues, si elles étaient exercées, est présentée dans le tableau suivant.

Valeur des titres ou de la trésorerie nécessaires pour satisfaire l'obligation liée aux options vendues	Moins de 1 mois			De 1 à 3 mois			Plus de 3 mois et moins de 1 an			Total		
30 septembre 2014	174 000 \$			541 804 \$			-			715 804 \$		
31 décembre 2013	116 969 \$			1 145 093 \$			249 889 \$			1 511 951 \$		
1 ^{er} janvier 2013	-			452 121 \$			315 881 \$			768 002 \$		

Toutes les autres obligations, notamment les charges courues, les rachats à payer, les achats de parts à payer, les passifs dérivés associés aux contrats de change à terme et les distributions à payer, étaient payables dans les trois mois suivant la date de clôture. Les parts rachetables émises sont remboursables à vue.

(d) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les tableaux qui suivent illustrent le classement des instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 septembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

	Actif à la juste valeur au 30 septembre 2014			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions – position acheteur	10 864 974	-	-	10 864 974
Fonds d'investissement – position acheteur	-	51 452	131 953	183 405
Contrats à terme de gré à gré	-	29 265	-	29 265
Total	10 864 974	80 717	131 953	11 077 644

	Passif à la juste valeur au 30 septembre 2014			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Options – position vendeur	(17 679)	-	-	(17 679)
Contrats à terme de gré à gré	-	(24 830)	-	(24 830)
Total	(17 679)	(24 830)	-	(42 509)

	Actif à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions – position acheteur	24 118 302	-	-	24 118 302
Fonds d'investissement – position acheteur	-	120 280	539 121	659 401
Total	24 118 302	120 280	539 121	24 777 703

	Passif à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Options – position vendeur	(23 974)	-	-	(23 974)
Contrats à terme de gré à gré	-	(208 246)	-	(208 246)
Total	(23 974)	(208 246)	-	(232 220)

	Actif à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions – position acheteur	20 903 239	-	-	20 903 239
Fonds d'investissement – position acheteur	-	-	-	-
Total	20 903 239	-	-	20 903 239

	Passif à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Options – position vendeur	(11 341)	-	-	(11 341)
Contrats à terme de gré à gré	-	(106 933)	-	(106 933)
Total	(11 341)	(106 933)	-	(118 274)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Au 30 septembre 2014, le Fonds détenait des parts du Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP (« Portland GEEREF »), qui est un fonds d'investissement à capital fixe. Portland GEEREF a le même gestionnaire et le même administrateur que le Fonds. Ce placement est classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car il ne permet pas les rachats avant sa dissolution. Portland GEEREF est le seul placement de niveau 3 du Fonds. Le Fonds évalue les parts de Portland GEEREF à la dernière valeur liquidative par part publiée par son administrateur, compte tenu des restrictions imposées au Fonds quant au rachat de parts de Portland GEEREF. Si la valeur liquidative par part avait été supérieure ou inférieure de 5 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait respectivement été supérieur ou inférieur de 6 598 \$.

Au 30 septembre 2014, le Fonds détenait des parts du Portland Private Income Fund, un fonds d'investissement à capital variable composé de titres de créance privés. Le Fonds évalue la juste valeur de ses placements à la plus récente valeur liquidative par part publiée, car les parts sont rachetables mensuellement et ont été classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Rapprochement des évaluations des instruments financiers de niveau 3 à la juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 du Fonds pour les périodes closes le 30 septembre 2014 et le 31 décembre 2013.

30 septembre 2014	Fonds d'investissement \$	Total \$
Solde à l'ouverture de la période	539 121	539 121
Achats de placements au cours de la période	3 720	3 720
Produit des ventes au cours de la période	(787 691)	(787 691)
Transferts vers le niveau 3/à partir du niveau 3 au cours de la période	–	–
Gain (perte) net réalisé sur la vente de placements	248 570	248 570
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	8 033	8 033
Solde à la clôture de la période	131 953	131 953
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements détenus à la clôture de la période	8 033	8 033

31 décembre 2013	Fonds d'investissement \$	Total \$
l'ouverture de la période	–	–
Achats de placements au cours de la période	659 131	659 131
Produit des ventes au cours de la période	–	–
Transferts vers le niveau 3/à partir du niveau 3 au cours de la période	–	–
Gain (perte) net réalisé sur la vente de placements	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	80	80
Solde à la clôture de la période	659 401	659 401
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements détenus à la clôture de la période	80	80

Au 1^{er} janvier 2013, le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3.

Au cours de la période close le 30 septembre 2014, le Fonds a cédé ses placements de niveau 3 dans des parts de Portland CVBI LP contre un montant de 787 691 \$, réalisant un profit à la cession de 248 570 \$.

(e) ENTITÉS STRUCTURÉES

Les placements du Fonds dans des fonds émetteurs sont assujettis aux modalités décrites dans les documents de placement du fonds émetteur pertinent et sont assujettis au risque de prix lié aux incertitudes entourant la valeur future de ces fonds émetteurs. Le gestionnaire de placements prend des décisions à la suite d'un rigoureux contrôle diligent du fonds sous-jacent, ainsi que de la stratégie et de la qualité générale du gestionnaire de celui-ci. Tous les fonds émetteurs du portefeuille sont gérés par le même gestionnaire que le Fonds.

Le Fonds peut demander le rachat de ses placements dans les fonds émetteurs tout au plus mensuellement et au moins à la liquidation des placements.

Les tableaux qui suivent présentent l'exposition du Fonds aux fonds émetteurs, à la juste valeur et par type de fonds, au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2013. Les placements dans des fonds émetteurs sont inscrits à leur valeur comptable au poste « Actifs financiers à la JVRN » de l'état de la situation financière. Selon les meilleures estimations du gestionnaire, l'exposition maximale du Fonds au risque de perte lié aux placements du Fonds dans des fonds émetteurs correspond à la valeur comptable présentée ci-dessous.

30 septembre 2014

Type	Nombre de fonds émetteurs	Valeur liquidative des fonds émetteurs	Placements à la valeur comptable	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
Alternatif – revenu privé	1	5 660 555	51 452	0,9 %
Alternatif – fonds de fonds	1	2 047 373	131 953	6,4 %

31 décembre 2014

Type	Nombre de fonds émetteurs	Valeur liquidative des fonds émetteurs	Placements à la valeur comptable	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
Alternatif – actions privées	1	4 174 268	539 121	12,9 %
Alternatif – fonds de fonds	1	1 189 462	120 280	10,1 %

Au 1^{er} janvier 2013, le Fonds ne détenait aucun placement dans des entités structurées.

Notes annexes

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(a) Le Fonds de dividendes mondial Portland (auparavant, Copernican International Premium Dividend Fund) (le « Fonds ») est une fiducie de placement à capital variable créée en vertu des lois de l'Ontario (Canada) et régie par une convention de fiducie-cadre. Il offre des parts au public aux termes d'un prospectus simplifié daté du 29 mai 2014 (le « prospectus »). Le Fonds a été constitué le 27 avril 2007 comme fiducie d'investissement à participation unitaire à capital fixe offerte aux termes d'un prospectus ordinaire et a commencé ses activités le 16 mai 2007. Conseils en placements Portland Inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds d'investissement, le gestionnaire de portefeuille et le fiduciaire du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est le 1375 Kerns Road, Burlington, Ontario, L7R 4V7. Citibank Canada est le dépositaire du Fonds. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 15 décembre 2014. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts d'un nombre illimité de séries. L'objectif du Fonds est d'obtenir un revenu et un rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille d'actions mondiales productives de dividendes.

(b) Restructuration du Fonds

Le Copernican International Premium Dividend Fund a fait l'objet d'une restructuration le 23 mai 2014 et est devenu un fonds commun de placement à capital variable à catégories multiples. Immédiatement après la restructuration, le nom du Fonds a été changé pour Fonds de dividendes mondial Portland. Avant cette date, le Copernican International Premium Dividend Fund était un fonds d'investissement à capital fixe dont les titres étaient négociés à la TSX sous le symbole CPM.UN. Au moment de la restructuration, les porteurs de parts existants ont reçu 0,638547 part de série A2 pour chaque part de fiducie détenue. La valeur liquidative des parts de série A2 était de 10,00 \$ par part immédiatement après la restructuration. Ainsi, la valeur liquidative des parts de fiducie émises n'a pas changé à la suite de la restructuration.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), notamment IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du Manuel de CPA Canada (les « PCGR du Canada »). Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR du Canada, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instrument financiers

(a) Classement

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Tous les placements du Fonds, à l'exception des actifs et des passifs dérivés détenus à des fins de transaction, sont initialement désignés comme étant à la JVRN, y compris les placements en actions et les placements dans d'autres fonds d'investissement.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme prêts et créances ou autres passifs financiers et sont évalués au coût amorti, qui correspond approximativement à la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont semblables aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables devrait correspondre, dans tous ses aspects significatifs, à la valeur liquidative par part utilisée dans le traitement des opérations avec les porteurs de parts.

Le Fonds peut opérer compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite, certains événements de défaillance ou la résiliation des contrats.

(b) Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges à l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie liés aux placements arrivent à expiration ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lors de la cession, la différence entre le montant reçu et le coût moyen de l'acquisition de l'actif financier figure au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global.

Lorsque le Fonds vend une option, un montant correspondant à la juste valeur – qui est établie en fonction de la prime reçue par le Fonds – est comptabilisé à titre de passif. Lorsque des options sont dénouées, la différence entre la prime et le montant reçu (déduction faite des commissions de courtage) ou le montant total de la prime, si l'option n'a plus de valeur à son échéance, est comptabilisée comme un gain ou une perte et est présentée dans les gains (pertes) nets réalisés, à l'état du résultat global. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, le montant du gain ou de la perte réalisé sur la cession du placement connexe au prix d'exercice, majoré des primes reçues lors de l'achat de l'option, est inclus dans les gains (pertes) nets réalisés, à l'état du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le montant des primes reçues est déduit du coût d'acquisition du placement connexe.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur de la catégorie « actifs et passifs financiers à la JVRN » sont présentés à titre de variation de la plus-value (moins-value) latente dans l'état du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. S'il n'y a eu aucune négociation, le prix médian (moyenne du prix d'achat et du prix de vente) à la fermeture des bureaux à la date de clôture est utilisé pour évaluer approximativement la juste valeur. Le Fonds a pour politique de comptabiliser les transferts entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats visant la vente ou l'achat d'instruments financiers à une date ultérieure convenue. Comme les contrats à terme de gré à gré ne sont pas négociés en bourse, les ententes entre les contreparties ne sont pas normalisées. Les variations de la valeur de ces contrats à terme de gré à gré ne sont réglées qu'au moment de leur liquidation. Les contrats à terme de gré à gré en cours sont réévalués à la juste valeur dans l'état du résultat global en fonction de l'écart entre le taux contractuel et le taux à terme. Les gains et les pertes liés à l'évaluation des contrats à terme de gré à gré en cours sont inscrits dans l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ». La variation cumulative de la juste valeur lors du règlement figure également dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ».

La juste valeur des obligations est basée sur le cours acheteur de clôture, ce qui est une pratique courante.

Les placements du Fonds dans des parts de fonds de placement (les « fonds émetteurs ») sont assujettis aux modalités décrites dans les documents de placement du fonds émetteur pertinent. Les placements dans les fonds émetteurs sont évalués à la dernière valeur liquidative par part publiée pour chacun de ces fonds par leurs administrateurs respectifs. Le Fonds examine les informations fournies par les fonds émetteurs et tient compte des facteurs suivants :

- la liquidité du fonds émetteur ou de ses placements sous-jacents;
- la date d'évaluation de la valeur liquidative fournie;
- les restrictions sur les rachats;
- la méthode comptable utilisée et, dans les cas où il ne s'agit pas de celle de la juste valeur, les informations sur la juste valeur fournies par les conseillers en valeurs des fonds émetteurs.

Au besoin, le Fonds apporte des ajustements à la valeur liquidative par part de divers fonds émetteurs pour obtenir la meilleure estimation possible de la juste valeur. Conformément aux politiques du Fonds en matière de juste valeur, un comité d'investissement composé de membres responsables de la présentation de l'information, de la surveillance et de la conformité du Fonds et d'équipes de gestion de portefeuille se penche sur des questions de juste valeur, y compris la mise en place d'un processus pour évaluer des titres privés de façon continue, que ces titres soient ou non classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 5). Le comité d'investissement détermine également s'il est approprié de déroger au processus préétabli pour s'assurer que l'évaluation périodique des titres privés est juste, en utilisant des données fournies notamment par l'équipe de gestion de portefeuille et l'administrateur et tirées des actualités générales. Toute dérogation à la politique en place est signalée à la haute direction, au comité d'examen indépendant et, si nécessaire, au conseil d'administration.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : a) des activités bien circonscrites, b) un objectif précis et bien défini, par exemple fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée, c) des capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné et d) un financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques (des « tranches »).

Le Fonds considère tous ses placements dans les fonds émetteurs comme étant des placements dans des entités structurées non consolidées. Le Fonds investit dans des fonds émetteurs dont les objectifs sont de réaliser une croissance à moyen ou à long terme. Les fonds émetteurs sont gérés par le même gestionnaire d'actifs que le Fonds et utilisent diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs de placement respectifs. Les fonds émetteurs financent leurs activités en émettant des parts qui peuvent être remboursables ou non au gré du porteur, et qui accordent à celui-ci le droit à une quote-part de leur actif net. Le Fonds détient des parts rachetables et non rachetables de fonds émetteurs.

La variation de la juste valeur de chaque fonds émetteur est inscrite au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés » de l'état du résultat global.

Comptabilisation des produits

Les intérêts à distribuer figurant dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds sur les titres de créance et au titre des fonds émetteurs, et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sur les placements en actions et les distributions sur les placements dans d'autres fonds d'investissement sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs sont présentés à titre de gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change réalisés liés à des placements et à des options sont comptabilisés lorsqu'ils sont produits et sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les options » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sur les contrats de change à terme sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent et présentés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » de l'état du résultat global.

Les gains (pertes) de change latents sur les placements, les options et les contrats de change à terme sont inclus dans la variation de la plus-value (moins-value) latente, à l'état du résultat global.

Les gains (pertes) de change sur devises et autres éléments d'actif net découlent de la vente de devises, de gains ou de pertes de change réalisés entre la date de transaction et la date de règlement de la transaction et de la différence entre le montant comptabilisé au titre des dividendes, des intérêts et des retenues d'impôts étrangers et l'équivalent en dollars canadiens des montants réellement reçus ou payés.

Trésorerie et équivalents

Le Fonds considère comme des équivalents de trésorerie les placements hautement liquides, avec une échéance initiale de trois mois ou moins, qui peuvent facilement être convertis en un montant en trésorerie connu et qui sont soumis à un faible risque de variation de leur valeur. La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Coût des placements

Le coût des placements correspond au coût moyen de chaque titre, compte non tenu des coûts de transactions. Dans l'inventaire du portefeuille, les coûts de transactions ont été entièrement déduits du total du coût de chaque titre, qui comprend les coûts de transactions. Les primes reçues sur les options de vente vendues sont ajoutées au coût des placements acquis à l'exercice de ces options.

Charges

Les charges du Fonds, qui comprennent les frais de gestion et les autres charges d'exploitation, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les coûts de transactions liés aux opérations de placement, notamment les commissions de courtage, ont été passés en charges dans l'état du résultat global pour les actifs et les passifs financiers à la JVRN.

La charge d'intérêts liée aux prêts sur marge est constatée selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée dans l'état du résultat global, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 6 pour le calcul.

Distribution aux porteurs de parts

Les distributions seront versées aux porteurs de parts au moment et au montant déterminés par le gestionnaire. Le Fonds a l'intention de distribuer une partie suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés de sorte à n'avoir aucun impôt ordinaire à payer. Toutes les distributions du Fonds à l'égard des parts de séries A, A2 et F seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à la valeur liquidative par part, à moins que l'investisseur demande par écrit au gestionnaire que la distribution soit versée en trésorerie.

Attribution des revenus et des charges et gains et pertes réalisés et latents

Les frais de gestion et les autres coûts directement attribuables à une série sont imputés à cette série. En général, les charges d'exploitation, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents communs aux Fonds sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

Garantie

La garantie en trésorerie fournie par le Fonds est inscrite dans les états de la situation financière à titre de marge de trésorerie et non pas à titre de trésorerie et équivalents.

La garantie autre qu'en trésorerie est présentée dans les états de la situation financière séparément des autres actifs et passifs, à titre de placements cédés en garantie, si la partie à laquelle la garantie est destinée a le droit, aux termes d'un contrat ou selon la coutume, de vendre ou de recéder la garantie.

Modifications comptables futures

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive de la norme IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte de valeur prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. La nouvelle méthode de classement des actifs financiers, fondée sur des principes, dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Ce modèle se traduit par l'application à tous les instruments financiers d'un modèle unique de dépréciation qui exigera une comptabilisation plus ponctuelle des pertes de créances prévues. En outre, le risque de crédit propre à une entité est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption par anticipation est permise. De plus, l'entité peut appliquer par anticipation et isolément les variations du risque de crédit propre, sans modifier autrement la comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore fixé de date pour son application.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement concernant les méthodes comptables à appliquer et établir des estimations ainsi que formuler des hypothèses de façon prospective. Les paragraphes qui suivent présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds pour la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des placements dans d'autres fonds d'investissement qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est évaluée selon la dernière valeur liquidative par part publiée disponible, qui peut être ajustée par le gestionnaire (à son gré) s'il détermine qu'elle n'est pas indicative de la juste valeur. Voir les notes annexes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers conformément à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, le gestionnaire doit formuler des jugements importants afin de déterminer si les placements du Fonds sont considérés comme détenus à des fins de transaction ou si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements du Fonds qui ne sont pas considérés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements ont été désignés comme étant à la JVRN.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des investisseurs du Fonds étant canadiens, les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. La principale activité du Fonds consiste à investir dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés du monde qui versent des dividendes. Le rendement du Fonds est mesuré et comptabilisé en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

5. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'objectif de gestion des risques du Fonds consiste à s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs de placement et à la tolérance au risque du Fonds, tels qu'ils sont décrits dans les documents de placement. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

Pour une analyse des risques liés à un placement dans le Fonds, veuillez consulter les notes annexes propres au Fonds.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Les instruments financiers détenus par le Fonds sont assujettis au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments. Le Fonds limite son exposition à chaque titre à au plus 10 % de sa valeur liquidative au moment de l'acquisition, laquelle est surveillée quotidiennement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt détenus par le Fonds, comme les obligations et les emprunts sur marge. La juste valeur et les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par le Fonds varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Les titres détenus par le Fonds peuvent être évalués en monnaie autre que le dollar canadien ou exposés à une monnaie autre que le dollar canadien. De plus, lorsqu'ils sont évalués en dollar canadien, leur valeur peut varier en raison des fluctuations de ces monnaies par rapport au dollar canadien. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour restreindre son exposition au risque de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie. Par conséquent, il investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur des marchés actifs et facilement cessibles. Il n'est pas possible de garantir l'existence, à tout moment, d'un marché actif pour les placements du Fonds, ni de garantir que les prix auxquels sont négociés les titres sont un juste reflet de leur valeur. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, chaque Fonds doit investir au moins 90 % de ses actifs dans des placements liquides à la date d'acquisition. En outre, chaque Fonds peut emprunter jusqu'à 5 % de son actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour financer les rachats et régler des opérations.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

L'exposition du Fonds au risque de crédit découle principalement de ses placements dans les contrats de change à terme et les titres de créance à long terme. Le Fonds gère son exposition au risque de crédit en limitant ses placements aux contrats : i) qui ont une durée de moins de 365 jours et ii) dont la contrepartie est une grande banque ayant obtenu une notation minimale de A-1 (faible) de Standard & Poor's Ratings Service (Canada) pour ses titres de créance à court terme. Le Fonds limite son exposition à une contrepartie à au plus 10 % de sa valeur liquidative. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente par suite le risque de crédit maximum du Fonds.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs reflétant l'importance des données d'entrée utilisées pour chaque évaluation. La hiérarchie des justes valeurs comprend les trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

La hiérarchie des justes valeurs nécessite l'utilisation de données de marché observables lorsque de telles données sont disponibles. Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

Pour les informations sur la juste valeur, veuillez consulter les notes annexes propres à chaque Fonds.

6. PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts aux conditions fixées par le gestionnaire. Des séries supplémentaires pourraient éventuellement être offertes avec des modalités différentes, notamment des frais distincts, une rémunération distincte des courtiers et des exigences minimales distinctes en matière de souscription. Chaque part d'une série représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds attribuable à cette série de parts.

Le Fonds cherche à investir son capital dans des placements appropriés selon ses objectifs de placement. Le Fonds conserve suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat de parts et contracte des emprunts à court terme ou cède des titres pour accroître ses liquidités en cas de besoin.

Les parts du Fonds sont offertes en plusieurs séries, présentées ci-après. Les principales différences entre ces séries de parts concernent les frais de gestion payés au gestionnaire, la rémunération des courtiers, les distributions et les charges payées par chaque série. Toutes les parts permettent à leur porteur de participer à la liquidation des actifs du Fonds, selon les dispositions propres à chaque série. Les parts sont entièrement libérées lors de leur émission et non susceptibles d'appels subséquents, et elles sont rachetables à la valeur liquidative par part de la série dont les parts sont rachetées, à la fermeture des bureaux à la date de la demande de rachat.

Les parts des séries A et A2 sont offertes à tous les investisseurs.

Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes de rémunération par honoraires auprès de leur courtier, qui a signé avec le gestionnaire une entente relative aux parts de série F, aux investisseurs pour lesquels le Fonds ne supporte pas de coûts de distribution et aux investisseurs particuliers acceptés par le gestionnaire.

Le nombre de parts émises et en circulation pour la période close le 30 juin 2014 s'établit comme suit :

Période close le 30 septembre 2014	Solde à l'ouverture de la période	Parts rachetées avant la conversion	Parts converties le 23 mai 2013 (note 1b))	Parts émises après la conversion	Parts réinvesties après la conversion	Parts rachetées après la conversion	Solde à la clôture de la période	Nombre moyen pondéré de parts
Parts de fiducie (note 1b))	3 719 005	(1 832 785)	(1 886 220)	-	-	-	-	-
Parts de série A	-	-	-	11 631	81	-	11 712	7 210
Parts de série A2	-	-	1 204 440	32 173	21 582	(284 315)	973 880	1 606 321
Parts de série F	-	-	-	194 070	2 231	(1 026)	195 275	104 310

Le nombre de parts émises et en circulation pour la période close le 31 décembre 2013 s'établit comme suit :

Période close le 31 décembre 2013	Solde à l'ouverture de la période	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Solde à la clôture de la période
Parts de fiducie (note 1b))	3 733 841	-	-	(14 836)	3 719 005

Avant la restructuration du Fonds et pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rachats de parts se présentaient comme suit :

Les parts pouvaient être rachetées mensuellement à un montant équivalant au moins élevé des montants suivants : a) 90 % de la moyenne du « prix du marché » des parts sur le marché principal sur lequel celles-ci sont cotées pour chaque jour de bourse au cours de la période de 10 jours de bourse se terminant immédiatement avant la date de rachat (définie comme le dernier jour ouvrable de chaque mois); et b) 100 % du « cours de clôture » des parts sur le marché principal sur lequel celles-ci étaient cotées à la date de rachat.

Pour le calcul de ce montant, le « prix du marché » était un montant équivalant au cours moyen pondéré en fonction du volume des parts pour chaque jour de bourse au cours duquel des parts ont été négociées. Si la bourse ou le marché n'avait pas de données permettant le calcul d'un cours moyen pondéré en fonction du volume, mais fournissait les derniers cours acheteur et cours vendeur des parts pour un jour particulier, alors le « prix du marché » était un montant équivalant à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur pour chacun des jours de bourse au cours desquels des parts ont été négociées.

Les porteurs de parts pouvaient demander le rachat de leurs parts le dernier jour ouvrable de novembre de chaque année (la « date d'évaluation ») au prix de rachat annuel (le « prix de rachat annuel »). Pour la détermination du prix de rachat annuel, la valeur de tout titre coté ou négocié à une bourse (ou, s'il s'agit de plusieurs bourses, à la principale d'entre elles, identifiée par le gestionnaire) était calculée en prenant la moyenne pondérée en fonction du volume du prix du titre des trois jours de transactions consécutifs se terminant à la date d'évaluation, ou en cas d'absence de telles transactions ou si les données ne sont pas disponibles, en prenant le dernier prix médian (sauf si, de l'avis du gestionnaire, une telle valeur ne reflétait pas la valeur du titre et dans ce cas, en prenant la juste valeur de marché déterminée par le gestionnaire), à cette date et selon ce qui est publié par les moyens courants. Un montant égal au moins élevé des montants suivants : a) 0,25 \$ et b) le total des frais de courtage, commissions et autres charges liés à la vente des placements en portefeuille nécessaires au financement de tels rachats, était déduit lors du calcul du prix de rachat annuel.

Des frais de rachat sur les rachats effectués à toute date d'évaluation et avant janvier 2014 étaient perçus et payés au gestionnaire. Selon les clauses de l'entente de remise en circulation, le Fonds pouvait, sans y être obligé, demander à l'agent de remise en circulation de faire de son mieux afin de trouver des acheteurs pour toutes les parts remises pour rachat.

7. IMPÔTS

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les fiducies de fonds communs de placement sont assujetties à l'impôt sur tous leurs revenus, y compris les gains en capital nets réalisés qui ne sont ni payés ni payables à leurs porteurs de parts. La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, dans l'état du résultat global. Les retenues d'impôt sont présentées à titre d'élément distinct dans l'état du résultat global.

L'année d'imposition du Fonds se termine le 15 décembre.

Au 15 décembre 2013, le Fonds disposait de pertes en capital inutilisées de 29 936 269 \$ (29 667 552 \$ au 15 décembre 2012) pouvant être reportées en avant indéfiniment et de pertes autres qu'en capital inutilisées de 93 317 \$ (néant au 15 décembre 2012), qui viendront à échéance en 2033.

8. FRAIS DE GESTION ET CHARGES

Conformément au prospectus, le Fonds a convenu de payer des frais de gestion au gestionnaire. Ces frais sont calculés et constatés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série du Fonds, et ils sont payés mensuellement. Les taux annuels des frais de gestion des différentes séries de parts sont les suivants :

Parts de série A	2,00 %
Parts de série A2	1,85 %
Parts de série F	1,00 %

	Du 31 décembre 2013 au 23 mai 2014 (note 1 b))	Avant le 31 décembre 2013
Part de fiducie	1,95 %	0,95 %

De plus, le gestionnaire se voit remboursé de toutes les charges d'exploitation engagées au nom du Fonds, y compris les droits de dépôt réglementaires, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais bancaires, les coûts de communication de l'information financière et toutes les taxes de vente connexes. La TPS et la TVH payées par le Fonds relativement à ses charges ne sont pas recouvrables. Le gestionnaire fournit également du personnel cadre clé au Fonds. Le gestionnaire peut facturer au Fonds pour le temps que consacre son personnel (ou celui de ses entreprises liées) à la supervision des activités courantes du Fonds. Le montant facturé pour ce temps est déterminé en fonction des charges entièrement réparties et ne comprend pas des majorations et des frais d'administration. Le gestionnaire peut, à son gré, absorber les charges d'exploitation du Fonds, mais n'est aucunement tenu de le faire.

Avant le 23 mai 2014, lorsque le Fonds était un fonds d'investissement à capital fixe, le gestionnaire recevait des frais de service versés par le Fonds et versait ensuite ces frais aux représentants de courtiers dont les clients détenaient des parts du Fonds. Les frais de service correspondaient à un taux annuel de 0,40 %, et étaient calculés quotidiennement et versés chaque trimestre. Depuis le 23 mai 2014, ces frais de service ne s'appliquent plus.

9. PAIEMENTS INDIRECTS

Une partie des commissions de courtage, désignées comme « paiements indirects », payées par le Fonds aux courtiers, généralement des courtiers de plein exercice, pour les achats et les ventes de titres, représente les honoraires pour des services, principalement des recherches pour compte propre, fournis par les courtiers au gestionnaire, qui s'ajoutent aux exécutions des ordres. Le gestionnaire peut choisir d'effectuer des transactions avec des courtiers fournissant des services de recherche, d'analyse statistique et d'autres services au Fonds ou au gestionnaire à un prix raisonnable compte tenu des services offerts. Le gestionnaire peut faire effectuer des transactions par un courtier en échange de recherches pour compte propre. Les courtiers ne fournissent au gestionnaire aucune estimation des coûts des services de recherche, des services d'analyse statistique et des autres services.

10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le tableau qui suit présente les frais de gestion et les charges d'exploitation qui ont été remboursés par le Fonds au gestionnaire pour les périodes closes le 30 septembre 2014 et le 31 décembre 2013. Le tableau comprend les charges d'exploitation remboursées aux entreprises liées au gestionnaire pour les services d'administration fournis dans le cadre des activités quotidiennes du Fonds et les charges d'exploitation supplémentaires absorbées que le gestionnaire n'a pas imputées au Fonds. Tous les montants dans le tableau excluent la TPS et la TVH applicables.

Période close les	Frais de gestion (\$)	Charges d'exploitation remboursées (\$)	Frais de service (en \$)	Charges d'exploitation remboursées aux entreprises liées au gestionnaire (\$)
30 septembre 2014	140 857	109 785	32 493	2 303
31 décembre 2013	394 584	159 967	84 554	634

Le Fonds devait les montants indiqués ci-après au gestionnaire.

Date	Frais de gestion (\$)	Charges d'exploitation remboursées (\$)	Frais de service (\$)
30 septembre 2014	-	-	-
31 décembre 2013	22 914	9 290	4 954
1 ^{er} janvier 2013	-	-	-

Au cours de l'exercice, le gestionnaire a versé 28 565 \$ au Fonds pour compenser les porteurs de parts qui ont racheté des parts à une juste valeur par part initialement trop faible en raison d'une valeur liquidative erronée. Ce montant est inscrit au poste « Produit de l'émission de parts rachetables » des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Le gestionnaire et ses entreprises liées détiennent des parts du Fonds dont le nombre à la clôture de la période est indiqué dans le tableau ci-dessous.

	30 septembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Série A2/parts de fiducie	308	-	-
Série F	102	-	-

Le gestionnaire ainsi que ses dirigeants et administrateurs (les « parties liées ») peuvent acquérir des parts du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités. Ces opérations sont évaluées selon la valeur liquidative par part. Au 30 septembre 2014, deux parties liées détenaient moins de 1,0 % du Fonds.

Au 30 septembre 2014, le Fonds détenait 2 478 parts du Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP (2 404 en décembre 2013 et néant au 1^{er} janvier 2013) et 1 032 parts du Portland Private Income Fund (néant en décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013), qui sont gérés par le même gestionnaire que le Fonds.

Au cours de la période close le 30 septembre 2014, le Fonds a cédé ses placements dans Portland CVBI Holdings LP, qui avait le même gestionnaire que le Fonds.

11. FACILITÉ DE CRÉDIT DE COURTAGE

Le Fonds a conclu une convention de services de règlement avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »). Le taux d'intérêt payable sur les emprunts est le taux à un jour de la Banque Royale du Canada + 1 % et la facilité est remboursable à vue.

Le Fonds a déposé des titres auprès de RBC DVM à titre de garantie pour ses ventes d'options. En cas de défaillance par le Fonds, y compris tout défaut de paiement ou de livraison à RBC DVM, RBC DVM peut geler les biens détenus en garantie et cesser sa prestation de services de règlement. Dans de telles circonstances, RBC DVM a le droit de compenser les biens détenus en garantie pour réduire ou éliminer la dette du Fonds. RBC DVM a également le droit de vendre les biens détenus en garantie ou de s'en départir de quelque façon que ce soit pour compenser les montants que le Fonds lui doit. Ces garanties non pécuniaires sont présentées de façon distincte dans l'état de la situation financière, au poste « Placements cédés en garantie ».

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014, les montants d'emprunt minimal et maximal du Fonds s'établissaient respectivement à néant et à 1 017 921 \$ (minimum de 1 338 549 \$ et maximum de 1 948 000 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013).

Le Fonds a conclu une convention d'opérations sur options et une convention de marge avec Merrill Lynch Canada, Inc. (« ML »). Le Fonds n'a emprunté aucun montant à ML au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Fonds a déposé auprès de ML de la trésorerie à titre de garantie pour ses ventes d'options. Tout bien détenu par ML pour le compte du Fonds ou au nom de celui-ci accorde à ML un privilège général quant aux obligations du Fonds envers elle, peu importe leur date ou leur nature (y compris, les obligations qui découlent des comptes d'options du Fonds) et, par conséquent, ML est autorisée à vendre ou à acheter, à donner en garantie, à redonner en garantie, à hypothéquer ou à réhypothéquer tout ou partie de ces biens, sans préavis, pour jouir de son privilège général. Cette garantie est présentée de façon distincte dans l'état de la situation financière, au poste « Comptes sur marge ».

12. TRANSITION AUX IFRS

L'incidence de la transition du Fonds aux IFRS est décrite ci-après.

Choix à la transition

Le seul choix que le Fonds a fait à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la JVRN. Ces actifs financiers étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR du Canada, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, « Sociétés de placement ».

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada	23 444 078 \$	19 292 325 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	14 512 \$	9 863 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 458 590 \$	19 302 188 \$

Résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat global présenté selon les PCGR du Canada	4 989 504 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	4 649 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 994 153 \$

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR du Canada, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation », qui exigeait le recours au cours acheteur pour les positions acheteur et au cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 »), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour ajuster la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître la valeur comptable des placements du Fonds de 9 863 \$ au 1^{er} janvier 2013 et de 14 512 \$ au 31 décembre 2013. Ces ajustements ont eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de 4 649 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ajustement de reclassement

Aux termes des PCGR du Canada, les retenues d'impôt étaient présentées en déduction des revenus. Selon les IFRS, les retenues d'impôt sont traitées comme une charge dans l'état du résultat global. Ce reclassement modifie les montants des revenus et des charges précédemment présentés, mais n'a aucune incidence sur l'augmentation ou la diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ou sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR du Canada, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Énoncé des pratiques de gouvernance d'entreprise

Les lois sur les valeurs mobilières du Canada exigent que certains émetteurs assujettis publient leurs pratiques de gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant composé de trois membres nommés pour donner des conseils visant à aider le gestionnaire à exécuter ses services et pour faire des recommandations au gestionnaire concernant les questions de conflits d'intérêts auxquels doit faire face le gestionnaire dans ses activités de gestion du Fonds.



CONSEILS EN PLACEMENTS
PORTLAND[™]

Les informations présentées dans ce document ne sont que des renseignements généraux et ne doivent pas être considérées comme des conseils financiers ou de placement. Veuillez consulter un conseiller financier. Tout a été mis en œuvre pour assurer l'exactitude de ces informations. Celles-ci sont réputées fiables au moment de leur publication et peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis. La reproduction, en tout ou en partie, du présent document et/ou de ses images et de ses notions doit être autorisée. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. PORTLAND, CONSEILS EN PLACEMENTS PORTLAND et le logo sont des marques de commerce de Portland Holdings Inc., utilisées en vertu d'une licence de Conseils en placement Portland Inc.

Conseils en placement Portland Inc., 1375, Kerns Road, bureau 100, Burlington (Ontario) L7P 4V7 • Tél. 1 888 710 4242 • Téléc. 1 866 722 4242 • www.portlandic.com • info@portlandic.com